



re acquisition
delivrée à
a dame
voise Alexis

Aujourd'hui le 10 de Sept l'an mil neuf cent
au 97^e de l'Indépendance
Nous Joseph Vilmar, D^{re}ma Blain, app
tous hu^{is} de la juridiction de l'^e

Par acte à notre
rappel la Dame Marie ette
Moise a rendu à Mon est
Padre 10 de l'Indépendance
de l'Indépendance dans l'année
de l'Indépendance
H. H. H.

président sous le
situation de la date
domiciliée dans la Commune de la Croix des
Nous nous sommes après transportés sur l'^e
situation Lerebarré située dans la deuxième
section des parcelles Communales de la Croix des
Bouquets et arrondissement du Port-au-Prince
à l'effet d'acquiescer sur un terrain dépendant de
la dite habitation

notre requérant
rain Jérôme dou
le citoyen Prinevil
passer la vente définitive à
par le ministère du premier notaire requérant
sitôt que les abaissements en seront connus.
Pour parvenir au but de notre requête, les voi
sins voisins nous ont accompagné du

aurait acquis de feu
la vente est confirmée par
l'acquisition qui promet d'en
à notre dite requérant
notaire requérant
Commis.
sur les lieux

Boussaint, François, Gustave, Danstar, Octol
phe Jérôme Fillet et divers autres citoyens de l'en
droit qui nous ont conduit à la borne désignée sur
notre plan par la lettre A, de cette borne nous diri
geant au Sud vingt cinq degrés Ouest à soixante
deux pas nous avons trouvé la borne cotée B.
Revenant à notre point de départ, allant à
l'Ouest vingt degrés Nord à trois cent vingt

Plan relatif

Processus verbal de la
Commission

du 2. d. B.
1850

M. de
C. de

de la Commission
du 2. d. B.
1850



Relevé de cinq mètres Géométriques